

Multiculturalisme canadien—Loi

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Motion n° 7

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 3, en retranchant la ligne 39, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«c) assurer la participation entière et».

[Traduction]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon) propose:

Motion n° 8

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 30, page 4, ce qui suit:

«k) encourager les jeunes Canadiens à alimenter le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en visant à une pleine participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.»

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Finalement, la motion n° 30.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon) propose:

Motion n° 30

Qu'on modifie le projet de loi C-93, dans le préambule, en retranchant les lignes 22 à 27, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«que le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue un trait fondamental de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): Motion n° 31.

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Motion n° 31

Qu'on modifie le projet de loi C-93, en retranchant, dans le préambule, les lignes 25 à 27, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de la société canadienne et le fait que le caractère multiculturel de la société canadienne constitue un trait fondamental de celle-ci et que le gouvernement fédéral entend préserver et valoriser cet élément fondamental dans l'évolution du pays.»

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion n° 32 est inscrite au nom du député de Parkdale—High Park. Y a-t-il consentement unanime pour qu'elle soit proposée par le député de Willowdale?

Des voix: Oui.

M. Marchi: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il n'y a pas consentement unanime puisque le député de York-Ouest s'oppose à la motion. Il n'y sera donc pas donné suite.

Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions? L'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) a la parole.

M. Oostrom: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La semaine dernière, grâce à l'esprit de collaboration qui régnait à la Chambre au sujet du projet de loi sur les langues officielles, les deux côtés de la Chambre ont permis aux députés qui n'avaient pas proposé de motion d'en présenter une. Nous partons encore une fois du mauvais pied. J'aimerais demander au député du York-Ouest (M. Marchi) de revenir sur sa décision de ne pas accorder le consentement unanime au sujet de l'adoption de ces amendements.

M. Marchi: Madame la Présidente, une des raisons pour lesquelles je refuse de donner mon consentement est que l'amendement proposé par le député de Parkdale—High Park figure dans une modification que je présenterai et dans une autre déjà présentée par le Comité néo-démocrate du multiculturalisme. Donc, aucun amendement de fond ne sera omis.

En outre, je suis désolé de la façon dont le comité permanent du multiculturalisme et le comité législatif ont été traités par le gouvernement qui a rapidement renvoyé le projet de loi au comité, n'a pas écouté les témoins et n'a pas donné aux critiques l'occasion de présenter les amendements voulus.

C'est pourquoi, comme le gouvernement et le ministre n'ont fait preuve d'aucun esprit de collaboration à l'étape de l'étude par le comité, nous ne pensons pas utile de coopérer à cette étape-ci.

M. Lewis: Madame la Présidente, je n'ai entendu qu'une partie des propos de mon honorable ami. Cependant, je tiens à souligner ce qui a été convenu par les leaders à la Chambre, c'est-à-dire que, pour nos travaux des deux dernières semaines, il a été décidé que les députés de l'opposition seraient autorisés à proposer des motions au nom d'autres députés, en leur absence. C'est ce qui s'est produit au stade du rapport du projet de loi d'Air Canada et ce qui peut s'être produit pour d'autres projets de loi dont je ne me souviens pas en ce moment. Cependant, ce sont les directives que nous avons reçues pour qu'aucun député de l'opposition, ni les partis d'opposition, ne soient privés de la possibilité de proposer des amendements en raison de la façon dont le gouvernement tient ses travaux.

À ce stade, il est dans l'intérêt de tous de collaborer, peu importe ce qui s'est passé au cours des travaux d'un comité. J'espère que mon honorable ami révisera sa position parce que dans ce genre d'affaires on se retrouve souvent dans les souliers de l'autre. Même si la permission n'a pas été accordée, j'affirme que le gouvernement permettra aux députés de proposer un amendement même s'ils n'ont pas inscrit une motion au *Feuilleton* au stade du rapport. Pour assurer la collaboration et veiller à ce que nous ayons de bons projets de loi, j'espère que mon honorable ami reviendra sur sa décision.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat. L'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, bien que nous n'en soyons qu'à l'étape du rapport pour ce qui est du projet de loi C-93, on constate que nous vivons un moment important étant donné qu'il s'agit du premier projet de loi sur le multiculturalisme au Canada qui est renvoyé par un comité législatif à la Chambre. En omettant certains faits, je tiens à préciser que j'approuve la décision que vous avez rendue il y a quelques minutes. En passant en revue les motions d'amendement du projet de loi inscrites au *Feuilleton*, certaines motions ont été jugées inadmissibles sur le plan de la procédure et d'autres, que le Président, avec l'aide des greffiers, a jugées admissibles, sont soumises aujourd'hui à l'étude de la Chambre avant qu'on les mette au voix.